

DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL DES TITRES SOPABE-T 2024**(A renvoyer signée à l'adresse ci-dessus)****Noms et adresses :**

Je, soussigné, M.....

.....(rue, n°)

..... (code postal, localité)

souhaite réduire mon contrat de base,

Contrat de base 2023 :tonnes de betteraves à 18°Z ;

Contrat de base souhaité en 2024 :tonnes de betteraves à 18 °Z

et demande à la Sopabe-T le remboursement de ma participation betteravière proportionnellement à la réduction de mon contrat de base.

Date :

Signature :

Quelques informations importantes sur le remboursement des titres Sopabe-T

En vertu des Statuts et du Règlement d'Ordre Intérieur de la Sopabe-T :

- Le montant total de la participation betteravière est proportionnel au niveau de livraison exprimé en tonnes de betteraves ; la règle de proportionnalité est de 13,35 € par tonne de betteraves en contrat de base à 18° Z.
- Le remboursement est effectué en décembre 2023 pour les demandes envoyées **avant le 31 mai 2024**. Pour les demandes reçues après cette date, le remboursement est reporté en décembre 2025.
- Des frais de 7,5 % sont déduits du montant à rembourser.
- Un délai de 2 ans est à respecter avant d'augmenter à nouveau le contrat de base à condition de conserver un contrat de base de livraison minimum de 300 tonnes de betteraves à 18 °Z.